

Fonds de Développement Régional I
Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2025

Messieurs, les membres du Conseil d'Administration du gestionnaire CDC Gestion,

I- Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du « Fonds de Développement Régional I » qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 38 574 535 DT, y compris des sommes distribuables bénéficiaires de l'exercice s'élevant à 319 128 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 4-1 aux Etats Financiers, qui indique l'absence des informations financières auditées au 31 décembre 2025 pour les titres SPCS et BYZACENE.

En conséquence, les valorisations de ces titres ont été réalisées sur les bases des états financiers provisoires au 31 décembre 2025.

Ces situations engendrent une incertitude par rapport aux valorisations de ces titres au 31 décembre 2025.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire CDC Gestion.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction du gestionnaire pour les Etats Financiers

La direction du gestionnaire CDC Gestion est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

- La durée du fonds est arrivée à expiration en date du 4 juin 2026.

AMC Ernst & Young

Achraf GUERMECH

Tunis, le 30 juin 2026



BILAN (Exprimé en Dinars)			
		Exercice Clos au	
	Notes	31 déc. 2025	31 déc. 2024
ACTIFS			
AC 1 - Portefeuille titres	4.1	24 831 585	23 489 965
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		22 267 785	18 486 206
b - Obligations et valeurs assimilées		2 252 020	3 768 719
c - Autres valeurs		311 780	1 235 040
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.2	13 910 718	13 012 681
a - Placements monétaires		12 896 943	12 277 437
b - Disponibilités		1 013 775	735 244
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autre Actifs		369 617	-
Total des actifs		39 111 920	36 502 646
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4.3	318 934	160 887
PA 2 - Autres créditeurs divers		218 451	1 231
TOTAL PASSIF		537 385	162 118
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	4.4	43 374 661	41 459 782
CP 2 - Sommes distribuables		(4 800 126)	(5 119 254)
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(5 119 253)	(4 122 334)
b - Sommes distribuables de l'exercice		319 128	(996 920)
TOTAL ACTIF NET		38 574 535	36 340 528
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		39 111 920	36 502 646

ETAT DE RESULTAT (Exprimé en Dinars)			
		Exercice Clos au	
	Notes	31 déc. 2025	31 déc. 2024
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	4.5	554 705	-
a - Dividendes		362 811	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		140 993	-
c - Revenus des autres valeurs		50 901	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.6	833 015	254 933
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 387 720	254 933
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.7	(1 111 728)	(1 276 495)
REVENU NET DES PLACEMENTS		275 992	(1 021 562)
PR 3 - Autres produits	4.8	43 600	79 000
CH 2 - Autres charges	4.9	(464)	(54 358)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		319 128	(996 920)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation			
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		319 128	(996 920)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 914 879	(8 997 216)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession / Remboursement des titres		-	5 953 500
Frais de négociation		-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		2 234 007	(4 040 636)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Exprimé en Dinars)

	Exercice Clos au	
	31 déc. 2025	31 déc. 2024
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	2 234 007	(4 040 636)
a - Résultat d'exploitation	319 128	(996 920)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 914 879	(8 997 216)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	5 953 500
d - Frais de négociation de titres	-	-
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	-
a- Souscriptions	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Droits d'entrée	-	-
b- Rachats	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 234 007	(4 040 636)
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	36 340 528	40 381 165
b - en fin d'exercice	38 574 535	36 340 528
AN 5 - NOMBRE DE PARTS		
a - en début d'exercice	5 000	5 000
b - en fin d'exercice	5 000	5 000
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>7 715</u>	<u>7 268</u>
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	<u>6,15%</u>	<u>-10,00%</u>

Note aux états financiers arrêtés au 31/12/2025**1. Présentation du Fonds**

Dénomination du fonds : Fonds de Développement Régional I.

Nature juridique du fonds : Fonds Commun de Placement à Risque (F.C.P.R) bénéficiant de procédures simplifiées.

Textes applicables au fonds : Régi par les dispositions de :

- Le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011
- Le décret n° 2006-381 du 3 février 2006.
- Le décret n° 2005 – 2603 du 24 septembre 2005.
- La loi 2005 – 59 du 18 juillet 2005.
- La loi n° 2001 – 83 du 24 juillet 2001.
- Le règlement du C.M.F relatif aux O.P.C.V.M.
- L'arrêté du ministre des Finances du 27 mars 1996.

Siège social du gestionnaire du fonds : Immeuble LAKEO 2^{ème} étage- Rue du Lac Michigan Les Berges du Lac -1053 Tunis.

Taille du fonds : Cent millions (100 000 000) de dinars tunisiens

Nombre de parts constituant le fonds 5 000 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de mille (10 000) dinars chacune.

Référence de l'agrément du fonds : Agrément n° 39/2013 du 26 Septembre 2013 délivré par le Conseil du Marché Financier (C.M.F).

Période de souscription : Le fonds prévoit deux périodes de souscriptions :

- Une première période de 12 mois à compter de la date d'obtention du visa du CMF
- Une deuxième période de 12 mois commençant dans un délai ne dépassant pas la fin d'une année à partir de la date de clôture de la première période de souscription.

Visa du CMF : Numéro 0863 du 02/06/2014.

Durée du fonds : Dix (10) ans à compter de la date de clôture des souscriptions.

La durée de vie du présent fonds pourrait éventuellement être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.

La durée de vie du fonds a été prorogée deux fois, d'une année chacune, expirant le 04 juin 2026.

Le fonds est entré en période de pré-liquidation à partir du 1^{er} octobre 2024.

Promoteurs du fonds : ATTIJARI BANK et la société CDC GESTION

Société de gestion : La société « CDC Gestion »

Banque dépositaire : ATTIJARI BANK

Commissaire aux comptes : Le cabinet A.M.C / ERNST & YOUNG membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie.

Périodicité de calcul de la V.L : Annuellement au 31 décembre.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 établis conformément à la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment les normes comptables de 16 à 18 relatives à la présentation des états financiers des OPCVM.

Le système comptable tunisien préconise que les états financiers soient établis en conformité aux hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse sous-jacente de la continuité d'exploitation
- Hypothèse sous-jacente de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût Historique
- Convention de Réalisation du Revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de la Permanence des Méthodes
- Convention de l'information Complète
- Convention de Prudence
- Convention de l'Importance Relative
- Convention de la prééminence du fonds sur la forme

3. Principes comptables applicables

Les états financiers du Fonds de Développement Régional doivent être élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Actions admises à la cote

Les actions admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

Actions non admises à la cote

Les actions non admises à la cote sont évaluées à leur juste valeur. La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

Les actions non admises à la cote qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées selon les mêmes règles applicables à ces dernières.

Placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

4-1 Portefeuille titres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 24 831 585 DT et se présente comme suit :

Désignations	Total brut au 31/12/2025	Plus ou moins-value	Solde au 31/12/2025
Portefeuille Actions	27 773 297	(5 505 512)	22 267 785
Obligations Convertibles en Actions	7 366 700	(5 114 681)	2 252 020
Avances sur Comptes Courant Associé	1 961 780	(1 650 000)	311 780
Total	37 101 777	(12 270 193)	24 831 585

Le portefeuille Actions se détaille comme suit :

Société	Secteur d'activité	Nombre de titres détenus	Coût d'acquisition	Base d'évaluation	Méthode d'évaluation	Solde au 31/12/2025	Plus ou Moins- Values au 31/12/2025
Actions non cotées							
SOVIE	Agroalimentaire	39 000	3 900 000	0,00	Totalement provisionné	-	(3 900 000)
SPCS (1)	Technopole	300 000	3 000 000	20,44	Valeur mathématique	6 131 567	3 131 567
Berg Life Sciences- CPC	Pharmaceutique	857	1 500 000	2 275,00	Transaction récente	1 949 675	449 675
BYZACENE (1)	Hôtellerie	10 600	1 060 000	343,07	Moyenne entre l'expertise de l'actif et la Valeur Mathématique	3 636 552	2 576 552
UMB	Industrie nautique	70 000	700 000	0,00	Totalement provisionné	-	(700 000)
EMACER	Industrie céramique	10 000	1 000 000	60,00	Provision de la valeur non sotugarée	600 000	(400 000)
SIMETAL	Industrie aluminium	10 000	1 000 000	75,00	Provision de la valeur non sotugarée	750 000	(250 000)
GOLDENCIN	Services et industrie culturelles et théâtrales	350	35 000	75,00	Provision de la valeur non sotugarée	26 250	(8 750)
CYTOPHARMA	Industrie pharmaceutique	440 769	6 149 997	12,76	DCF	5 625 761	(524 236)
POLYSMART	Start up spécialisée dans les jeux vidéos	123 727	408 300	1,98	Provision de la valeur non sotugarée	244 980	(163 320)
GALVAMETAL	Galvanisation des métaux	20 000	2 000 000	75,00	Provision de la valeur non sotugarée	1 500 000	(500 000)
M PACK SA	Industrie Emballages	162 000	1 620 000	7,50	Provision de la valeur non sotugarée	1 215 000	(405 000)
NOVARINO	Agroalimentaire	1 000	100 000	0,00	Totalement provisionné	-	(100 000)
MEDILSYS	Ingénierie informatique	2 632	105 000	23,94	Provision de la valeur non sotugarée	63 000	(42 000)
TUNISIA HELICOPTER	Epanage agricole	6 800	680 000	75,00	Provision de la valeur non sotugarée	510 000	(170 000)
TUNISIAN PERFORMANCE	Ecole	150	15 000	100,00	Coût historique	15 000	-
Total Actions non cotées			23 273 297			22 267 785	(1 005 512)
Actions cotées							
SERVICOM	BTP	1 200 000	4 500 000	0,00	Cours boursier	-	(4 500 000)
Total Actions cotées			4 500 000			-	(4 500 000)
Total Portefeuille Actions			27 773 297			22 267 785	(5 505 512)

(1) Les derniers états financiers audités disponibles sont ceux de l'exercice clos le 31/12/2024. La valorisation de cette participation est calculée sur la base des états financiers provisoires de l'exercice clos le 31/12/2025.

Les Portefeuilles des Obligations Convertibles en Actions et des Comptes Courants Associés se détaillent comme suit :

Société	Secteur d'activité	Nombre de titre détenus	Coût d'acquisition	Base d'évaluation	Méthode d'évaluation	Solde au 31/12/2025	Plus ou Moins-Values au 31/12/2025
Obligation convertible en action							
EMACER	Industrie céramique	20 000	2 000 000	0,00	Provision à 100%	-	(2 000 000)
POLYSMART	Start up spécialisée dans les jeux vidéos	218 340	1 091 700	3,00	Provision de la valeur non sotugarée	655 020	(436 680)
GOLDENCIN	Services et industrie culturelles et théâtrales	1 800	180 000	75,00	Provision de la valeur non sotugarée	135 000	(45 000)
TUNISIA HELICOPTER	Epan dage agricole	3 000	300 000	75,00	Provision de la valeur non sotugarée	225 000	(75 000)
MEDILSYS	Ingénierie informatique	139 500	1 395 000	6,00	Provision de la valeur non sotugarée	837 000	(558 000)
CYTOPHARMA	Industrie pharmaceutique	80 000	400 000	5,00	Cout historique	400 000	-
UMB	Industrie nautique	50 000	500 000	0,00	Provision à 100%	-	(500 000)
BYZACENE	Hôtellerie	15 000	1 500 000	0,00	Provision à 100%	-	(1 500 000)
Total			7 366 700			2 252 020	(5 114 680)
Avance sur Compte courant associé							
SIMETAL SA	Industrie aluminium		1 000 000		Totalement provisionné	-	(1 000 000)
TUNISIAN PERFORMANCE – Les élites	Ecole		311 780		Coût amorti	311 780	-
POLYSMART	Start up spécialisée dans les jeux vidéo		650 000		Totalement provisionnée	-	(650 000)
Total			1 961 780			311 780	(1 650 000)

Le détail des intérêts courus sur les obligations et les comptes courants associés se présente comme suit :

Société	Montant brut des intérêts courus au 31/12/2025	Dépréciation au 31/12/2025	Solde net des intérêts courus au 31/12/2025
Obligation convertible en action			
UMB	225 000	(225 000)	-
EMACER	1 138 515	(1 138 515)	-
BYZACENE	834 813	(834 813)	-
GOLDENCIN	66 708	(66 708)	-
MEDILSYS	654 713	(654 713)	-
Total des intérêts courus sur OCA	2 919 749	(2 919 749)	-
Avances sur Comptes Courant Associé			
SIMETAL SA	259 200	(259 200)	-
TUNISIAN PERFORMANCE	7 749	(7 749)	-
Polysmart	174 720	(174 720)	-
Total Intérêts courus sur CCA	441 669	(441 669)	-

4-2 Placements monétaires et disponibilités

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 13 910 718 DT et, se détaille comme suit :

Désignations	31-déc.-25	31-déc.-24	Variation
Certificats de dépôt	13 000 000	12 500 000	500 000
Compte bancaire ouvert chez ATTIJARI BANK	1 013 775	735 243	278 531
Intérêts courus sur certificats de dépôt	137 965	31 798	106 167
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	(241 022)	(254 361)	13 339
Total	13 910 718	13 012 681	898 037

4-3 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2025 à 318 934 DT et, se détaille comme suit :

Désignations	31-déc.-25	31-déc.-24	Variation
Sommes dues au gestionnaire	303 705	150 076	153 629
Sommes dues au dépositaire	15 229	10 811	4 418
Total	318 934	160 887	158 047

4-4 Capital

Les mouvements intervenus sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital initial	41 459 782
Nombre de parts émises	5 000
Nombre de copropriétaires	5
Souscriptions réalisées	-
Montant (capital appelé)	-
Montant (capital Souscrit non versé)	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-
Rachats effectués	-
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-
Autres mouvements	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 914 879
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation	-
Capital au 31/12/2025	43 374 661
Nombre de parts	5 000
Nombre de copropriétaires	5

4-5 Revenus du portefeuille des titres

Cette rubrique s'élève en 2025 à 554 705 DT et se détaille comme suit :

Désignations	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Dividendes	362 811	-	362 811
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 176 674	-	5 176 674
Revenus des autres valeurs	1 891 426	-	1 891 426
Dépréciation des revenus des obligations	(6 876 206)	-	(6 876 206)
Total	554 705	-	554 705

4-6 Revenus des placements monétaires

Cette rubrique s'élève en 2025 à 833 015 DT et se détaille comme suit :

Désignations	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Revenus des certificats de dépôts	822 203	252 464	569 739
Revenus sur comptes de dépôt	10 811	2 469	8 342
Total	833 015	254 933	578 081

4-7 Charges de gestion des placements

Cette rubrique s'élève en 2025 à 1 111 728 DT et se détaille comme suit :

Désignations	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Rémunération du gestionnaire	1 099 789	1 265 683	(165 894)
Rémunération du dépositaire	11 938	10 812	1 126
Total	1 111 728	1 276 495	(164 767)

4-8 Autres produits

Cette rubrique s'élève en 2025 à 43 600 DT et se détaille comme suit :

Désignations	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Jeton de présence Berg Life Sciences- CPC	10 000	30 000	(20 000)
Jeton de présence Cytopharma	4 000	19 500	(15 500)
Jeton de présence SPCS	4 800	8 000	(3 200)
Jeton de présence Semchifa	20 000	15 000	5 000
Jeton de présence Byzacene	4 800	6 500	(1 700)
Total	43 600	79 000	(35 400)

4-9 Autres charges

Cette rubrique s'élève en 2025 à 464 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Frais et commissions bancaires	42	31 617	(31 575)
Etat impôts et taxes	423	240	183
Commission sur assurance SOTUGAR	-	22 501	(22 501)
Total	464	54 358	54 894

5. Autres notes aux états financiers**5-1 Données par part et ratios pertinents**

Données par part	31/12/2025	31/12/2024
Revenus des placements	277,544	50,987
Charges de gestion des placements	(222,346)	(255,299)
Revenus nets des placements	55,198	(204,312)
Autres produits	8,720	15,800
Autres charges	(0,093)	(10,872)
Résultat d'exploitation (1)	63,826	(199,384)
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	63,826	(199,384)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	382,976	(1 799,443)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	1 190,70
Frais de négociation	-	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	382,976	(608,743)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	446,801	(808,127)
Droits de sortie	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	382,976	(608,743)
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	382,976	(608,743)
Valeur liquidative	7 714,907	7 268,106
Ratios de gestion des placements		
Charges / Valeur liquidative	-2,88%	-3,51%
Autres charges / Valeur liquidative	0,00%	-0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / Valeur liquidative	0,83%	-2,74%

5-2 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- La société de gestion CDC Gestion reçoit à titre de couverture de frais de sa gestion :

- Une rémunération de base au taux annuel en hors taxes sur la valeur ajoutée de 2,5%. La base de calcul de la rémunération de base à servir est le total de la valeur nominale des parts souscrites.

Les frais de gestion sont facturables et payables trimestriellement et à termes échus.

- Une rémunération de performance et de rendement, égale à vingt pour cent (20,00%) hors taxes sur la valeur ajoutée de la différence entre le taux de rendement annuel (TRI) réalisé par le fonds et le taux annuel de 8%.

La charge relative à la rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2025 s'élève à 1 099 789 DT.

2- En rémunération de ses services, le « Dépositaire » ATTIJARI Bank perçoit une commission annuelle fixée à 0,025% hors taxe sur la valeur ajoutée de l'actif net du fonds. Ladite rémunération est payable d'avance au début de chaque année civile.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2025 s'élève à 11 938 DT.

5-3 Note sur les événements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été arrêtés par le gestionnaire en date du 29 juin 2026.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.